



Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal

Agrée par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs

Ligue d'Alsace

COMITE DU BAS-RHIN

COLANTUONO Jean-Marie
Président du CD67
1, rue de la Champagne
67150 ERSTEIN

Erstein, le 05 juillet 2017

Mesdames les Présidentes,
Messieurs les Présidents
des Clubs du Bas-Rhin

Objet : Concours ouvert à tous

Devant la recrudescence des « concours ouvert à tous », et après confirmation par les instances dirigeantes de la FFPJP,

Je vous rappelle, ou je vous informe, que tous les « joueurs suspendus » ou « en instance de comparution » devant une commission de discipline ne sont pas autorisés à participer aux concours placés sous l'égide de la FFPJP.

Si lors de ces concours il y aurait par malchance des incidents, accidents, bagarre générale avec violences physique, etc..., auxquels serait impliqué un joueur suspendu que vous auriez autorisé à jouer, **seule votre responsabilité financière et pénale serait engagée**, avec toutes les conséquences pouvant porter de graves préjudices à vous-même et à votre association. Il va de soi que les commissions de discipline départementale ou régionale seraient également saisies pour prononcer d'éventuelles sanctions sportives.

Il en va de même si un licencié de la FFPJP participait à ces concours en toute connaissance de cause avec un joueur suspendu, ceux-ci étant connus et facilement reconnaissables.

Sur demande, la liste des suspendus du département, qui selon les recommandations de la CNIL ne doit pas être affichée, est consultable auprès de Monsieur le Président de la Commission de Discipline du Bas-Rhin.

En vous demandant de faire preuve de vigilance lors de l'organisation de telles manifestations, et d'informer vos licenciés de ces mesures, recevez Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents, mes meilleures salutations sportives

